

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 18 février 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_004

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT

Le 18 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **12 février 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Nabil ENNAJHI, Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Sylvaine PANABIÈRE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

La Ville de Bègles a décidé la construction d'un complexe sportif polyvalent, éco-performant et éco-responsable novateur, comportant une salle d'évolution principale de 1200 m² et des salles sportives annexes de 150 m² chacune. Son ouverture est prévue en septembre 2026.

La Ville de Bègles souhaite réaliser ce nouvel équipement multisports, à proximité du gymnase Boyer (salle de gymnastique), ayant pour objectifs principaux de :

- ✓ Répondre aux besoins des établissements scolaires situés dans le quartier et n'ayant pas accès à des espaces sportifs à proximité et des associations locales ; mettre à disposition des établissements scolaires pour les cours d'éducation physique et sportive, et aux clubs et associations sportives pour leurs entraînements et compétitions
- ✓ Permettre le transfert provisoire de certaines activités quotidiennes sportives, impactées par des travaux de rénovation énergétique du Gymnase Boyer jouxtant la nouvelle réalisation
- ✓ Permettre le développement de nouvelles pratiques sportives et/ou en expansion (sports de combat, sports bien-être, sports collectifs, sports de raquettes...)
- ✓ Répondre aux pratiques sportives

L'ensemble de ces équipements sera géré par la Ville de Bègles qui assurera leur entretien, leur sécurité et leur accessibilité. Les modalités d'utilisation seront encadrées par des conventions établies entre la commune et les bénéficiaires. Ce complexe reflète l'engagement de la ville en faveur de la promotion du sport et de la culture physique pour tous dans un cadre inclusif et partagé.

De plus, ce nouveau gymnase sera situé en lisière du quartier du Dorat, inscrit en QPV (Quartier Politique de la Ville).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que L'État, par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), peut participer financièrement à la réalisation de cet équipement.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Études Préalables	102 750 €	ÉTAT – DSIL 2025	1 616 001 €	30 %
Honoraires Études	122 324 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 33	595 000 €	11 %
Autres dépenses (aléas sur travaux, provisions révision des prix ...)	681 256 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT (en attente directives 2025)		
Travaux	4 480 339 €			
Total Opération	5 386 669 €		2 211 001 €	41 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article 40 de la loi du 16 juillet 1984 modifié

CONSIDÉRANT que la création de cet équipement sportif s'inscrit dans les compétences de la commune

CONSIDÉRANT que l'État peut financer cet équipement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2025

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'État par l'intermédiaire de la DSIL pour une subvention d'un montant de 1 616 001 € pour la construction du complexe sportif polyvalent.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 18 février 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH